

Centre Communal d'Action Sociale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE SAINT-JOSEPH**

Extraits actes communicables

Séance du 2 avril 2024

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 AVRIL 2024 A 9 HEURES 30

Affaire N°4 : Service d'information et d'Accompagnement du Demandeur de logement social (SIAD) : accès au guichet d'enregistrement SNE (Système National d'Enregistrement)

Objet : Affaire N°4:Service d'information et d'Accompagnement du Demandeur de logement social (SIAD) : accès au guichet d'enregistrement SNE (Système National d'Enregistrement)

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

ETAIENT PRESENTS

MEMBRES ELUS	Membre issu du Conseil Municipal Monsieur Harry MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Rose Andrée MUSSARD
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Vanessa COLLET
MEMBRES NOMMES	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU
	Représentant des associations Familiales UDAF- Monsieur Charles VIENNE
	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL
	Représentante des associations de personnes handicapées HANDISPORT – Madame Joceline HUET

Les membres en exercice étaient de : 9
Présents : 7
Procuration : 0
Exprimés : 7

Résultat du vote
- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

ETAIENT ABSENTS:

MEMBRES ELUS	Monsieur le Maire Président du CCAS Monsieur Patrick LEBRETON
	Membre issu du Conseil Municipal Madame Marie Josée HUET

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil : Madame Rose Andrée MUSSARD, membre élu issu du Conseil Municipal, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affaire N°4	Service d'information et d'Accompagnement social (SIAD) : accès au guichet d'enregistrement National d'Enregistrement)	Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Reçu en préfecture le 15/04/2024 Publié le ID : 974-269740122-20240402-DELCCASN4_04_24-DE 
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résumé : Conformément à l'article 97 de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 visant à simplifier les démarches des demandeurs, notre CCAS souhaite devenir guichet enregistreur de la demande de logement social et mettre en œuvre 3 niveaux d'information logement sur le territoire de la commune (13 points d'accueil à ce jour). Afin d'accompagner au mieux la population, il est demandé aux membres du conseil de valider la mise en œuvre de ce dispositif.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

Le Plan Pluripartenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social (PPGDID) arrêté par la CASUD répond à l'ambition de la loi n°2024-366 du 24/03/2014 pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR). L'objectif est de simplifier l'enregistrement de la demande de logement ainsi qu'informer en toute transparence et équité le demandeur dans le processus d'instruction.

Ainsi, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 08/09/2021, co-présidée par le Préfet et le Président de la CASUD, a instauré le service d'information et d'Accompagnement du Demandeur de logement social (SIAD) avec une mise en œuvre par les CCAS des communes membres de l'intercommunalité, notamment dans le recrutement de travailleurs sociaux dédiés.

Concernant la commune de Saint Joseph, ce portage a été validé lors de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 25 mai 2022 - Affaire n°3. Depuis le 03/11/2022, le SIAD du CCAS de Saint-Joseph a été renforcé avec le recrutement du travailleur social.

Les missions du SIAD

Il permet de délivrer une information harmonisée et détaillée aux demandeurs à la fois sur le parc social et l'offre en logement du territoire. Selon les situations, un accompagnement social personnalisé est proposé afin de faciliter l'accès au logement.

Dans cette dynamique, le CCAS s'est engagé à avoir un guichet d'enregistrement, afin de structurer ces missions d'informations, selon les trois niveaux suivants :

Niveau 1: Il prévoit un guichet d'information de premier ordre à destination des personnes souhaitant déposer une demande de logement social, notamment sur la gestion et l'attribution.

Niveau 2: Concerne un guichet d'accompagnement qui renseigne sur l'état d'avancement du dossier et à la capacité de réaliser un accompagnement individualisé du demandeur.

Niveau 3: Implique un guichet enregistreur qui saisit les demandes sur le Site National d'Enregistrement/SNE et les mises à jour des dossiers des demandeurs de deux manières : soit directement via la plateforme SNE ou soit via l'association GEOD également mandatée par les bailleurs sociaux.

La même convention de mandat a été signée entre la CASUD, le CCAS de Saint Joseph et la GEOD conformément à la délibération du 11 avril 2023- Affaire n°6.

Au regard des éléments ci dessus, il est proposé aux membres du conseil :

- de valider le CCAS en tant que guichet enregistreur de la demande de logement social

- d' approuver les principes de la mise en œuvre de ces trois niveaux de la liste jointe en annexe, sur le territoire de la commune de Saint-Joseph

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 974-269740122-20240402-DELCCASN4_04_24-DE

aux ainsi que sa répartition selon
S'LO

- d'autoriser le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement le vice Président, à signer la convention correspondante, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Objet : Service d'information et d'Accompagnement du Demandeur de logement social (SIAD) : accès au guichet d'enregistrement SNE (Système National d'Enregistrement)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°4,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : L'inscription du CCAS en tant que guichet enregistreur de la demande de logement social est validée.

Article 2 : Les principes de la mise en œuvre de ces trois niveaux ainsi que sa répartition selon la liste jointe en annexe, sur le territoire de la commune de Saint Joseph sont approuvés.

Article 3 : Le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice-Président, est autorisé à signer la convention correspondante, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait copie conforme,

Le Vice Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Rose Andrée MUSSARD
	

